

5-12-38 Propose par le conseiller Arthur Labonte
 Seconde par le conseiller Alfred Fugère
 que la séance soit levée.
 Hilaire Labelle M^{re} Adoptée
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

11-1-39

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly.

A une assemblée publique des électeurs de cette municipalité tenue à la salle publique du Village de Labelle lieu ordinaire des sessions du conseil le mercredi ~~vingt~~ janvier mil-neuf cent-trentes-neuf à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements: Ainsi que à l'avis préalablement donné à cette fin par Georges Godard président d'office à l'élection de janvier mil-neuf cent-trentes-neuf dûment publié en la dite municipalité et tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis ensemble annexés et demeurant dans les archives de la dite Corporation et l'assemblée est tenue sous la présidence de Georges Godard président d'Élection. Advenant l'heure de dix heures de l'avant-midi le président lit l'avis donné pour la présente élection; déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme maire du Canton Joly en remplacement de monsieur Hilaire Labelle sortant de charge et comme conseiller municipaux en remplacement de messieurs; Arsène Cormier, Louis Dubinville, et Normand Labelle tous trois sortant de charges.
 Georges Godard Président d'Élection

11-1-39

Labelle 11 janvier 1939

Il est proposé par Wilfrid Machabée garagiste
du Village de Labelle et électeur du Canton Joly
Seconde par Louis Jubinville cultivateur du
Canton Joly.

Que monsieur Hilaire Labelle cultivateur du
Canton Joly soit mis en nomination comme
maire du Canton Joly.

Signé: Wilfrid Machabée
Louis Jubinville

Labelle 11 janvier 1938.

Il est proposé par Wilfrid Machabée garagiste
du Village de Labelle et électeur du Canton Joly.
Seconde par monsieur Alfred Pélissier marchand
du Village de Labelle et électeur du Canton Joly.
Que monsieur Louis Jubinville cultivateur
du Canton Joly soit mis en nomination
comme conseiller de la municipalité
du Canton Joly.

Signé: Wilfrid Machabée
Alfred Pélissier

Labelle 11 janvier 1939.

Il est proposé par monsieur Wilfrid Machabée
garagiste du Village de Labelle et électeur du
Canton Joly.

Seconde par monsieur Louis Jubinville
cultivateur du Canton Joly.

Que monsieur Spirid Cornuier cultivateur
du Canton Joly soit mis en nomination
comme conseiller de la municipalité du
Canton Joly.

Et que monsieur Roméo Allard, menuisier
du Village de Labelle et propriétaire du Canton
Joly soit mis en nomination comme

11-1-39

conseiller de la municipalité du canton Joly

Signé: Wilfrid Machabéo
Louis Jabinville

L'abbé 11 janvier 1939

Il est proposé par monsieur Stanislas Milgours
cultivateur du canton Joly.Secondé par monsieur Joseph Paradis
cultivateur du canton Joly.Que monsieur Normidas Labelle cultivateur
du canton Joly.Soit mis en nomination comme conseiller
municipal du canton Joly.Signé: Stanislas Milgours
Joseph ParadisAdvenant l'heure de midi le président
déclare l'assemblée close.Ont été mis en nomination comme
maire du canton Joly, monsieur
Hilaire Labelle cultivateur du canton
Joly.Ont été mis en nomination comme
conseillers municipaux du canton Joly
messieurs: Roméo Allard mesureur
du Village de Labelle et propriétaire du canton
Joly; monsieur Azarie Cormier cultivateur
de la paroisse du canton Joly; monsieur Louis
Jabinville; cultivateur du canton Joly
et monsieur Normidas Labelle cultivateur
du canton Joly.Comme il n'y a que le nombre
voulu de candidat à élire pour la
charge de maire du canton Joly; je
déclare élu par acclamation comme
maire, monsieur Hilaire Labelleadmis

11-1-39 cultivateur du canton Joly.

Et comme il y a plus que le nombre
vaut de candidats à élire pour les charges
de conseillers municipaux du canton Joly;
j'ordonne que la votation se fasse lundi
le seize janvier mil-neuf-cent-trente-neuf
entre huit heures du matin et six heures
du soir, à la salle publique du Village
de Labelle.

Georges Godard
Président d'Élection

Monsieur Roméo Allard ayant donné sa
démission comme candidat au siège de conseiller
municipal du canton Joly le 14 janvier 1939;
je déclare donc élu par acclamation comme
conseillers municipaux du canton Joly messieurs
Marie Cormier, Louis Jubinville et Hornidas
Labelle tous trois cultivateurs du canton Joly.

Georges Godard
Président. Élection

21-1-39

Je soussigné Marie Cormier ayant été
élu conseiller municipal du canton Joly
jure sur les saints-Évangiles que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs
de cette charge, et ce au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Précédemment devant moi à Labelle
ce 21^{ème} jour de janvier 1938.

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Marie Cormier

21-1-39

Je soussigné, Hilaire Labelle ayant été
élu maire du canton Joly juré sur les
Saints-Evangiles que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de cette charge
et ce au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Ainsi, Que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Labelle ce
21^{ème} jour de janvier 1938.

Hilaire Labelle Maire
Georges Godard Secrétaire-Trésorier

21-1-39

Je soussigné Hermidas Labelle ayant été
élu conseiller municipal du canton Joly
juré sur les Saints-Evangiles que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs
de cette charge et ce au meilleur de
mon jugement et de ma capacité.

Ainsi, Que Dieu me soit en aide.
Assermenté devant moi à Labelle
ce 21^{ème} janvier 1939 Hermidas Labelle

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

6-2-39

Je soussigné Louis Jubinville ayant été
élu conseiller municipal du canton Joly
juré sur les Saints-Evangiles que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de cette charge
et ce au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Ainsi, Que Dieu
me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce sixième
jour de février mil-neuf-cent-trente-neuf.

Louis Jubinville

Georges Godard Secrétaire-Trésorier

6-2-39
Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions dudit conseil le lundi six février mil-neuf-cent-trente-neuf conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements, et à laquelle session sont présents; monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers, Ézarie Cormier, Alfred Fugère, Louis Jubinville, Arthur Raboué et Hermidas Labelle formant quorum, sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, Maire.

Il est proposé par le conseiller Alfred Fugère
Secondé par le conseiller Hermidas Labelle
Que les minutes de l'assemblée du cinq
décembre mil-neuf-cent-trente-huit soient
adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Arthur Raboué
Que monsieur Auguste Lauzon soit nommé
inspecteur de voirie pour le rang B.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hermidas Labelle
Secondé par le conseiller Ézarie Cormier
Que l'évaluation des bâtisses sur le lot no 40
rang G canton Joly au nom de monsieur
Arthur Labelle, soit diminuée de \$200. pour
maison, glacière et batarde détruites par un
incendie le 14 novembre 1938.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Arthur Raboué
Que ce conseil appuie la demande de
monsieur Hermidas Labelle pour obtenir
un octroi de \$700.00 pour l'ouverture et
la réparation du chemin sur les lots
nos 35-36-37-38-39 et 40 rang G.

6-2-39

Et ce conseil prie aussi l'honorable J. H. A. Baquette, député du comté de nous accorder des octrois pour la réparation des chemins suivants qui sont en très mauvais état savoir:

Rang A Canton Joly	# 1000. ⁰⁰
Rang Q. Montée Milpours	300. ⁰⁰
Rang G. Montée Trassard frontières	500. ⁰⁰
Rang H. Montée Brisson et frontières lots 24 @ 31	# 2000. ⁰⁰
La Cabelle côté Est, du lot 16 rang G	
Canton Joly au lot 34 rang A	Canton Cabelle # 1000. ⁰⁰
Rang H et I à partir du lot 18 rang H au lot no 10 et rang I du lot no 3 au lot no 10.	# 1000. ⁰⁰
Montée Renaud et frontières des lots nos 21 @ 29 rang I	# 800. ⁰⁰
Montée Chapleau et frontières des lots nos 34 @ 40 rang G.	1000. ⁰⁰

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable J. H. A. Baquette.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Normand Cabelle
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que ce conseil prie l'honorable J. H. A. Baquette de bien vouloir faire passer la route de Cabelle à La Minerve par la montée Brisson et les frontières afin de donner avantage à toutes la partie Est du Lac Cabelle de profiter de cette route et aussi de bien vouloir en faire commencer la construction dès le printemps prochain.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jabinville
 Secondé par le conseiller Arthur Cabote
 Que messieurs Hilaire Cabelle, maire et Georges Godard secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer tous les chèques qui seront émis

6-2-39

pour paiement; pour et au nom de cette Corporation.

Et que le secrétaire soit autorisé à signer la formule de la banque pour retirer les vieux chèques qui auront été payés par cette Corporation.
Adoptée.

Proposé par le conseiller Honoré Labelle
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que ce conseil prie le gouvernement de nous envoyer au printemps prochain des étrennes (triste rouge) en faveur des laos suivants, savoir les personnes suivantes se chargeront de la distributions:

Rue Mitchel,	Stanislas Miljours	3 canistres
Rue Claire,	" "	3 "
Rue Brochet,	Charles Miljours	3 "
Rue Labelle,	Louis Jubinville	10 "
Rue Queen,	Alfred Fugère	3 "
Rue Butite	Hélène Labelle	3 "
Rue Bibite,	" "	3 "

Il est entendu que ces laos ne sont pas loués.
Adoptée.

Proposé par le conseiller Honoré Labelle.
Secondé par le conseiller Azaril Cormier
Que monsieur Arthur Labonté soit nommé pro-maire pour l'année mil-neuf-cent-trente-neuf.
Adoptée.

Proposé par le conseiller Honoré Labelle.
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

P. La Revue Municipale abonnement 1939.	#10.00
P. La Prévoyance Assurance Garantie Secours	#10.00
P. Imprimerie J. B. A. Labelle bulletin votes	5.32
P. Séphirin Brousseau Entretien Montée Chapleau	5.80
P. Napoleon Selinas Entretien " Brassard	1.60
P. " " " " Frontière W. Muepale	.84
P. " " " " " Alf. Felise	.60

6-2-38	Napoléon Gélinas	Entretien frontière	Shippel	.30
	"	"	" Forget lot no 12	.40
	"	"	" Willing	.10
	"	"	" Ingles	.20
	"	"	" Hubert	.20
	"	"	" J. Munroe	.10
	"	"	" O. Belanger	.10
	"	"	" Fyvis	.10
	"	"	" Lemers	.10
	"	"	" Lenonville	.10
	"	"	" F. G. Forget club	.20
	Auguste Brisson	Montée Brassard		3.20
	"	Frontière W. Machabéo		.08
	"	"	Alf. Bélisle	1.20
	"	"	Shippel	.60
	"	"	Forget lot 12	.60
	"	"	Willing	.20
	"	"	Ingles	.40
	"	"	Hubert	.40
	"	"	J. Munro	.20
	"	"	O. Belanger	.20
	"	"	Fyvis	.20
	"	"	Lemers	.20
	"	"	Lenonville	.20
	"	"	Forget	.40
	Alexandre Terrault	"	F. G. Forget lot 36	.75
	Delphis Jabinville	"	Alf. Fyvis	1.20
	"	"	Syndicat	2.40
	"	"	Near Godard	1.20
	"	"	T. d. Agenais	1.20
	"	"	A. J. A. Woodworth	1.20
	"	"	F. G. Forget 27-28-29	.40
	"	"	Parrièr	.20
	"	"	Carbonnier	.20
	"	Montée Brisson		5.20

Et que les comptes présentés par
messieurs Paul-Émile Godard et Nestor
Martel soit remis à la prochaine assemblée
pour explication.

adopté

62-39.

Proposé par le conseiller Arthur Raboué
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que avis de motion ~~soit~~ donné que à la
 prochaine session générale du conseil de
 cette municipalité il sera soumis un
 règlement fixant et imposant le taux de
 la taxe foncière générale afin de rencontrer
 les dépenses générales prévues par cette
 corporation pour l'année mil-neuf-cent-
 trente-neuf.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que l'assemblée soit ajournée à une heure
 de l'après-midi pour recevoir le rapport
 de vérification.

Adoptée.

Advenant l'heure de une heure de
 l'après-midi les membres du conseil
 présents: sont messieurs Bilaire Labelle, maire
 et messieurs les conseillers; Azarie
 Cormier, Louis Jubinville, Alfred Fugère,
 Arthur Raboué et Hormidas Labelle
 formant quorum sous la présidence
 de monsieur Bilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Horm. Labelle
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que le rapport de vérification des livres
 et comptes de cette corporation pour
 l'année mil-neuf-cent-trente-huit tel
 que dressé par Monsieur J. Denis Martin
 vérificateur soit accepté et qu'une somme
 de \$[#]20.00 lui soit payé pour ce travail
 tel que convenu avec en plus la somme
 de \$[#]2.53 pour frais d'avis et timbres-postes
 envoyés aux contribuables qui devaient
 quelque montants à la corporation le
 31 décembre 1938.

Adoptée

6-2-39

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que monsieur J. Denis Martin, comptable
 de Ste Agathe des Monts soit engagé
 comme vérificateur des livres et comptes
 de cette corporation pour l'année
 mil-neuf-cent-trente-neuf pour le prix de
 (#20.⁰⁰) vingt piastres.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que le secrétaire soit autorisé à acheter
 un grand livre pour la tenue des livres
 de cette corporation.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle
 Que la séance soit levée.

Adoptée.

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire Trésorier

6-3-39

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

A une session générale du conseil
 municipal du canton Goly tenue au lieu
 et à l'heure ordinaires des sessions du
 dit conseil le lundi six mars mil-neuf
 cent-trente-neuf conformément aux
 dispositions du code municipal de la
 province de Québec et à ses amendements
 et à laquelle session sont présents;
 monsieur Hilaire Labelle, maire
 et messieurs les conseillers; Azarie
 Cormier, Louis Jubinville, Arthur Labonté
 et Hormidas Labelle formant quorum
 sous la présidence de monsieur Hilaire
 Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Hormidas Labelle

6-3-39

Que les minutes de l'assemblée du six février mil-neuf-cent-trente-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cornier
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que ce conseil prie l'Honorable J. H. A. Paquette, député de bien vouloir nous accorder un octroi d'au moins \$ 5000.⁰⁰ pour l'élargissement la refecton et la réparation du chemin coté Est du Lac Labelle du lot ^{no 15 au lot 25 rang H} amendant ainsi la résolution passée à la dernière session du conseil qui était pour un octroi de \$ 1000.⁰⁰ seulement.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que ce conseil appuie la demande de monsieur F. E. Forget pour l'ouverture d'un chemin raccourci dans la construction de la route Labelle La Minerve en passant par les lots 28 et 29 rang I et 28 et 29 rang H Canton Joly, attendu que la route serait raccourcie d'au moins un mille et demi.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que cette corporation accepte de transporter ses droits à monsieur F. E. Forget sur la ^{partie du} lot no 21 rang H Canton Joly si ce lot a été adjugé à la corporation et que monsieur le maire avec le secrétaire ~~soient~~ ^{soient} autorisés à signer le dit transport pour et au nom de cette corporation attendu que monsieur Forget paiera le montant des taxes et des frais encourus par la mise en vente.

Adoptée.

6-3-39

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que les changements suivants soient entés
 au rôle d'évaluation.

Lot no 3 rang C. Biffer le nom de
 monsieur Joseph Paradis et entés celui
 de Benoit Labelle comme propriétaire.
 Lot no 13 rang G. porter l'évaluation
 au nom de monsieur Ernest Bossé à \$3.25
 pour une partie de ce lot et porter l'évaluation
 de monsieur G. Hubert à \$100. pour une
 autre partie de ce lot ayant 500 pieds de longueur.

Lot no 2 et 3 rang B. Biffer le nom de
 Armand Valiquette et entés celui de
 mademoiselle Augustine Filon comme
 propriétaire.

Lot no partie de 21 rang H largeur 16 pieds
 par longueur du lot. porté au nom
 de madame Joseph Saindon pour une
 somme de \$5.00 d'évaluation.

Adoptée

Proposé par le conseiller Arthur Rabouin
 Seconde par le conseiller Louis Jubinville
 Que les taxes suivantes soient annulées

Lot no 12 rang J. Joly montant \$5.88
 parce que ce lot appartient à la corporation
 Lots no 17 et 18 rang H Canton Joly = \$3.82
 parce que ces lots sont révoqués par le
 gouvernement.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que les personnes suivantes soient nommés
 aux charges suivantes :

Rang A John Roberts

" B. Auguste Lauzon

" D.-E.-F. Joseph Paradis

" G. et Montée Brassard, Frédéric d'Arcis
 Montée Brisson et partie du rang G et du

6-3-39

rang H jusqu'à la limite du rang H au lot no 10.

Delphis Judinville

Rang I et montée rang H Pierre Clot.

Rang A Canton Labelle et rang I Canton Minerve

Alexandre Ferreault.

Montée Lauzon et Urban et partie des rangs
I et H Argeil Lauzon.

Montée Chapleau et partie des rangs G et H

Réplurin Prouseau.

Montée Renaud et rang G et partie du
rang I Paul-Émile Godard.

Inspecteurs Agraires: Damien Brisson

" " René Genet

Gardiens d'Enclos: Joseph Boivin

" " Adrien Cédilotte

Estimateurs: Josephat Lauzon

" " Henri Godard

" " Henri Valiquette

Adopté.

Proposé par le conseiller Marie Cormier

Seconde par le conseiller Arthur Raboué

Que ce conseil prie instamment messieurs
Maurice Lalonde, député du Comté au Hochelais
de nous accorder des octrois pour faire des
remparts ou murs de protections; sur les lots
nos 7-9-12-17-20-21-22 rang A et 8 et 9
rang H Canton Joly sur le bord de la
rivière Rouge où il y a eu des dommages
considérables causés par l'eau à ces terrains
et attendu que ces dommages s'étendent
à chaque année.

Et de nous accorder aussi un octroi
pour la réparation du ^{sur le} lot no 25 rang H
Canton Joly sur le lac Labelle qui est en
mauvais état.

Adopté.

Proposé par le conseiller Hornidas Labelle

Seconde par le conseiller Louis Judinville

Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

6-3-398	Arthur Francoeur	Entreten Frontiers	lot 398	# 2.40
	"	"	" 701	# 2.40
	"	"	" 7041	# 2.40
	"	"	" 40	# 2.40
	Alexandre Terreault	"	" 36	= 1.00
	Nestor Martel	"	" 7-8	= 5.20
	"	"	" Venust 13-14-15-16	# 13.00
	Gepphirin Prouseau	Entreten Montee	Montee	# 11.60
	Maxime Branchaud	"	" Miljours	# 4.70
	Napoleon Gilinas	"	" Frontiers	Quipet .70
	"	"	" 106	" A. Belais .30
	"	"	" 1415	" " .80
	"	"	" 12 F.E. Forget	.30
	"	"	" Montee Brassard	# 4.80
	"	"	" Frontiere Whilling	.90
	"	"	" " Ingles	.40
	"	"	" " Dubert	.40
	"	"	" " Doumroe	.90
	"	"	" " Belanges	.90
	"	"	" " Pyvid	.90
	"	"	" " Aleniers	.90
	"	"	" " Alenonville	.90
	"	"	" " Forget	.40
	Delphis Jubinville	"	" Montee Brison	# 5.90
	"	"	" Frontiere O. Godard	1.90
	"	"	" " Woodworth	1.90
	"	"	" " Legendais	1.90
	"	"	" " M.E. Wilson	1.90
	"	"	" " Syndicat	2.40
	"	"	" " F.E. Forget	1.00
	"	"	" " Carriere	.50
	"	"	" " Alfred Belanges	2.00
	"	"	" " Bruns Joquin	1.00
	"	"	" " Louis Amadi	1.90
	"	"	" " Carbonnieres	.50
	"	"	" " Montee rang H et lot 17-18 un lot	# 3.80
	Fernand Cousinet	Ent Montee	Belanger rang H	.80

Adoptee

6-3-39

Proposé par le conseiller Honoré Labelle
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que la séance soit levée

Adoptée

Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

1-5-39

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

À une session générale du conseil municipal du canton Polytechnie, eu lieu et à l'heure ordinaires, des sessions du dit conseil, le lundi premier mai mil-neuf-cent-trente-neuf et à laquelle session sont présents: monsieur Hilaire Labelle, maire et messieurs ses conseillers: Azarie Cormier, Arthur Labonté, Louis Jubinville et Alfred Fugère formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements:

Il est proposé par le conseiller Louis Jubinville secondé par le conseiller Arthur Labonté que les minutes de l'assemblée du six mars mil-neuf-cent-trente-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Azarie Cormier
 Que le règlement no 88 supposant une taxe générale de un pour cent de la piastre 1% sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité; suivant le rôle d'évaluation actuellement en force et afin de rencontrer les dépenses générales prévues pour l'année mil-neuf-cent-trente-neuf soit homologué et signé.

Adoptée.

1-5-399	Joseph Aurèle Proussseau	Ent Montée Lauzon	# 3.	.00
	Hermann Godard	" " "	3.	.00
	Ernest Lauzon	" " "	11.	.00
	Henri Godard	" " "	# 3.	.80
	Lucien Lauzon	" " "	2.	.00
	Lucien Boivin	" " "	1.	.80
	Aldrien Cédilotte	Frontière lot no 25	1.	.50
	Alonzo Valiquette	Montée Prévost	.80	
	Antoine Frontières	frontières Shippel	.25	
	" "	lot no 12 Forget	.20	
	" "	Maclachlan	.10	
	" "	Levesqueville	.10	
	" "	Rudis	.15	
	" "	Demers	.10	
	" "	Lewis	.15	
	" "	Bélanger	.20	
	" "	Charlesbois	.10	
	" "	Bélisle	.40	
	" "	Hubert	.15	
	" "	Ingle	.15	
	" "	Willings	.10	
	P. G. Godard	Montée Renaud	10.	.80
	P. G. Lecourte	" " "	1.	.20
	Sinai Proussseau	Chapleau	.60	
	Fredéric Davies	Brassard	3.	.60
	Auguste Brisson	" "	1.	.40
	Fredéric Davies	Frontières P. Forget	.20	
	" "	Kenonville	.10	
	Euclyde Boissie	Montée Brassard	1.	.50
	Alonzo Valiquette	" "	1.	.50
	Antonio Rudis	" "	1.	.50
	Arthur Francoeur	Frontières lot no 41	.60	
	" "	" " "	1.	.60
	" "	" " "	40.	.60
	" "	" " "	39.	.60
	Delphis Jubinville	Oscar Godard	.90	
	" "	Woodworth	1.	.10
	" "	Agincourt	1.	.30
	" "	Abbe Filon	.60	

1-5-39 Delphis Jubinville Entretien Frontière Syndicat #1.2
 " " " " " " P. G. Forget 60
 " " " " " " Carrière 30
 " " " " " " Carbonnier 30
 " " " " Montée Brisson # 7.80
 Frédéric Dapuis Loyer de Charue 3.00
 Delphis Jubinville Entretien Frontière Lot 10 11-12 H. 90
 " " " " " " " " 13-14 90
 Delphis Jubinville " " " " 11-12 H. 1.80
 Montée Bélanger " " " " 60
 Fernand Foinet Entretien Montée Pluges 40
 Delphis Jubinville " Frontière Lot 14-15 # 60
 " " " " " " " " 17-18 # 1.30

Proposé par le conseiller ^{Adopté} Arthur Labonté
 Secondé par le conseiller Marie Cormier
 Que la séance soit levée

^{Adopté}
 Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

3-7-39

Canada A une session générale du conseil
 Province de Québec Municipal du Canton Joly Tenue au
 Comté Labelle lieu et à l'heure ordinaires des sessions
 du dit conseil le lundi trois juillet
 mil-neuf-cent-vingt-neuf (et à laquelle
 session sont présents messieurs Hilaire
 Maire et messieurs les conseillers, Marie
 Cormier, Louis Jubinville, et Normand
 Labelle forçant quorum sous la
 présidence de monsieur Hilaire
 Labelle, maire conformément aux
 dispositions du code municipal de la
 province de Québec et à ses amendements

Il est proposé par le conseiller Louis Jubinville
 Secondé par le conseiller Marie Cormier

3-7-39

Que la séance soit ajournée à onze heures de l'avant midi.

Adoptée.

Advenant l'heure de onze heures de l'avant-midi les conseillers présents à l'assemblée sont messieurs: Marie Cornier, Louis Jubinville et Hormidas Labelle et l'assemblée est tenue sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, maire.

Il est proposé par le conseiller Hormidas Labelle. Secondé par le conseiller Marie Cornier que les minutes de l'assemblée premier mai mil-neuf-cent-trente-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Louis Jubinville. Secondé par le conseiller Marie Cornier. Que les changements suivants soient entrés au rôle d'évaluation:
Lot no 2-40 rang C. biffer le nom de Joseph Paradis et entrer celui de Orient Paradis comme propriétaire.
Lot no 39 rang C. biffer le nom de Pierre Wiljous et entrer celui de Emile Jasmin comme propriétaire.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Hormidas Labelle. Secondé par le conseiller Marie Cornier. Que le secrétaire soit autorisé à aviser les inspecteurs de voirie de chaque arrondissement de se rendre compte du nombre de chiens qu'il y a dans leurs arrondissements et d'aviser les propriétaires qu'ils ont une taxe de \$1.⁰⁰ par chien et de \$4.⁰⁰ par chienne à payer par année à la municipalité; et de faire rapport à la Corporation du nombre de chiens appartenant à chaque propriétaire.

3-7-39 Proposé par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que les comptes suivants soient
 acceptés et payés.

Conseil de comté, taxe 1939 =		# 45. ⁰⁰
P	Frédéric Davies Entretien frontière	Shippel 50
P	" " " " " "	A. Schick 70
P	" " " " " "	M. Achabé 10
P	" " " " " "	P. E. Forget 20
P	" " " " " "	Rene Lévesque 20
P	" " " " " "	Stanley Fyris 20
P	" " " " " "	C. Bélanger 20
P	" " " " " "	Jeanne Duro 20
P	" " " " " "	P. E. Forget lot 12. # 1. ⁶⁰
P	" " " " " "	Zugles 20
P	" " " " " "	Millings 20
P	" " " " " "	Hubert 20
P	" " " " " "	Montée Brassard 1.40
P	Raimon Davies " " " "	50
P	Eulysie Boissie " Frontière lot no 12 G.	90
P	Delfino Jubinville " " Lot no 6 rang H.	20
P	" " " " " " 17-18. H.	1.20
P	" " " " " " Hazenais #	1.80
P	" " " " " " 21 rang H #	1.80
P	" " " " " " Syndicat	1.60
P	" " " " " " O. Godard	20
P	" " " " " " Abbé Filon	20
P	" " " " " " Montée Bisson	1.60
P	Maxime Brauhaud Entretien frontière lot 70.	3.60
P	Zéphirin Brousseau " Montée Chapleau #	3.20

Adoptée
 Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que la séance soit levée.

Adoptée.
 Hilaire Labelle Maire
 Georges Godard Secrétaire-Trésorier

4-9-39

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi quatre septembre mil-neuf-cent-trente-neuf conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements, et à laquelle session sont présents: Monsieur Heilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; Arthur Labonte. Avenant l'heure de l'assemblée et le défaut de quorum étant constaté. Il est proposé par le conseiller Arthur Labonte que l'assemblée soit ajournée à lundi prochain, le onze septembre courant au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil et que avis soit donné aux conseillers absents.

adopté

11-9-39

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

A une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi onze septembre mil-neuf-cent-trente-neuf pour faire suite à l'ajournement du quatre du mois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents: monsieur Heilaire Labelle, maire, et messieurs les conseillers: Louis Jubinville, Arthur Labonte, Hornidas Labelle et Donat Daliquette formant quorum sous la présidence de monsieur Heilaire Labelle, maire. Il est proposé par le conseiller Hornidas Labelle. Seconde, par le conseiller Arthur Labonte que les minutes de l'assemblée du trois juillet mil-neuf-cent-trente-neuf

11-9-39 soient adoptées et signées.

Adoptée

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Louis Jabinville
 Que le rôle d'évaluation soit accepté
 tel que revisé après avoir entre le nom
 de monsieur Hilaire Labelle comme
 propriétaire du lot 12 de 12 rang A.
 le nom de monsieur Emile Labonté
 comme propriétaire du lot no 17 rang A.
 le nom de monsieur Fernand Machabée
 comme propriétaire des lots nos 16 et 16 rang G.
 le nom de monsieur P. E. Forget comme
 propriétaire des lots nos 27, 28 et 29 rang G.
 le nom de monsieur Lucien Bibeau
 comme propriétaire des lots nos 2 et 3 rang G.
 le nom de monsieur P. E. Bédilotte
 comme propriétaire du lot no 40 rang A
 Canton Labelle et diminue de 150 m² batices lot 21 rang
 lot 40 rang G porte 200 Adoptée
40 rang G porte 200

Proposé par le conseiller Louis Jabinville
 Secondé par le conseiller Donat Valiquette
 Que monsieur Delphis Jabinville et Frédéric
 Davies inspecteurs de voirie soient autorisés
 à réparer le chemin où il est en mauvais
 état dans leurs arrondissements respectifs
 et à faire le fauchage après avis de trois
 jours aux propriétaires résidents.

Adoptée

Proposé par le conseiller Normand Labelle
 Secondé par le conseiller Donat Valiquette
 Que les personnes suivantes soient nommés
 conducteurs des travaux de chemins pour
 les grains de semence suivant la liste
 obtenue de monsieur Henri Fortier.

Rang A et B	Damien Brisson
" D, E et F	Joseph Paradis
" G	Frédéric Davies
" H	Lucien Brousseau

11-9-39

Rang I et H
Rang ICéariste St Jean
Alfred Fugère

Adopté.

Proposé par le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par le conseiller Donat Valiquette
 Que ce conseil demande et prie instamment
 le Conseil du Comté Labelle de bien vouloir
 passer une résolution conformément à
 l'article 447 du code municipal stipulant
 que à l'avenir le chemin qui longe les lots
 Nos 34-35 et 36 rang 4. Canton Joly et qui
 sert de sortie aux propriétaires des lots nos
 1 à 14 inclusivement des rangs XI et XII Canton
 Tringrove; communément appelée "La
 petite Tringrove" soit déclaré chemin de
 comté et mis à la charge de l'arrondisse-
 ment pour lequel il sert de sortie conformé-
 ment au paragraphe trois article 447 et
 à la jurisprudence sous cet article.

Et ceci parce que le dit chemin n'est
 d'aucune utilité pour le Canton Joly
 alors qu'il ne sert que pour la sortie
 d'une partie de la municipalité voisine
 La Tringrove.

Cette affaire règlera une fois pour toute cette
 question d'entretien, de chemin en litige depuis
 plus de trente ans entre les deux municipalités
 de La Tringrove et du Canton Joly.

Adopté.

Proposé par le conseiller Donat Valiquette
 Secondé par le conseiller Louis Jabinville
 Que les comptes suivants soient acceptés
 et payés:

Bureau du Revenu Taxe au gouvernement payés \$12.00
 Imprimerie de Farnham livres, divers 15.60
 Alexandre Terrault Entretien Frontière Vermont 2.00
 Arthur Labelle " " lot 39 rang 1.90
 " " " " Montée Chapleau 1.80

11-9-39 8 Alfred Belanger Entretien pontrevelot 17-18 # 2.75
8 Réphirin Rousseau · Montar Chapland # 6.60

Adoptée

Proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Léon Valiquette
Que la séance soit ajournée à jeudi
prochain le 14 courant au lieu et
à l'heure ordinaires des sessions du
Conseil.

Adoptée

Hilaire Labelle Maire
Georges Godard - Secrétaire Trésorier

2-10-39

Canada

Province de Québec
Comté Labelle

À une session générale du conseil
municipal du Canton Joly tenue
au lieu et à l'heure ordinaires des
sessions du dit conseil le lundi deux
octobre mil-neuf-cent-trente-neuf
et à laquelle session sont présents;
monsieur Hilaire Labelle, maire et
messieurs les conseillers; Azarie
Cormier, Louis Jubinville, et Alfred Fugère
formant quorum sous la présidence
de monsieur Hilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Louis Jubinville
Secondé par le conseiller Azarie Cormier
Que les minutes de l'assemblée du
onze septembre mil-neuf-cent-trente
neuf soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
Secondé par le conseiller Alfred Fugère
Que la liste des électeurs parlementaires
ayant droit de voter à l'élection d'un
membre de l'assemblée législative
de cette province soit adoptée tel que revise

2-10-39 pour l'année 1939.

Adopté.

Proposé par le conseiller Azarie Cornier
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que les changements suivants soient entrés
 au rôle d'évaluation lots nos 27-28-29 rang 4.
 biffer le nom de dame Anna Jacquinet et
 entrer celui de Georges Hozet comme propriétaire.

Adopté.

Proposé par le conseiller Alfred Fugère
 Secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que monsieur Auguste Pison soit autorisé
 à faire le minage et à réparer les gardes
 foux aux endroits dangereux sur le lot no
 21 rang H où il y a des roches dangereuses.

Adopté.

Proposé par le conseiller Alfred Fugère
 Secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que monsieur Josephat Laugon soit nommé
 inspecteur de voirie pour une partie des rangs
 H et G, en remplacement de monsieur
 Delphis Jabinville.

Adopté.

Proposé par le conseiller Azarie Cornier
 Secondé par le conseiller Alfred Fugère
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Delphis Jabinville	Entretien de route Prisons	44.50
Azarie Cornier	" " " "	1.00
Georges Cornier	" " " "	3.70
Louis Jabinville	" " " "	6.40
Adrien Cornier	" " " "	1.20
Louis Jabinville	frontière lot	2.00
D. Gray	Intérêt et remboursement d'emprunt # 333.	50

Adopté.

Proposé par le conseiller Louis Jabinville
 Secondé par le conseiller Azarie Cornier
 Que ce conseil appuie la demande de
 monsieur Zéphyrin Brasseur afin
 d'obtenir un octroi de \$200. pour la

2-10-39 reconstruction d'un pont sur le lot n^o 36
rang H qui est en très mauvais état.

Adoptée

Proposé par le conseiller Alfred Fugère
Secondé par le conseiller Louis Jubinville
Que la séance soit levée.

Adoptée

Hilaire Labelle Maire
Georges Godard Secrétaire Trésorier

10-1-40

Canada
Province de Québec
Comté Labelle

Municipalité du Canton Joly

A une assemblée publique des électeurs de
cette municipalité tenue à la salle publique
du Village de Labelle lieu ordinaire des sessions
du conseil le mercredi dix janvier mil-neuf-
cent-quarante à dix heures de l'avant-midi
conformément aux dispositions du code municipal
de la province de Québec et à ses amendements,
ainsi qu'à l'avis préalablement donné à
cette fin par Georges Godard président d'office
à l'élection de janvier mil-neuf-cent-quarante
dûment publié en la dite municipalité tel qu'il
appert au certificat de publication de cet
avis ensemble annexé et demeurant aux
archives de cette corporation; et l'assemblée
est tenue sous la présidence de Georges Godard
président d'élection.

À l'heure de dix heures de l'avant-
midi le président lit l'avis donné pour la
présente élection; déclare l'assemblée ouverte et
requiert messieurs les électeurs présents de proposer
les personnes qu'ils désirent choisir comme
conseillers municipaux du Canton Joly en
remplacement de messieurs; Alfred Fugère,
Arthur Raboué et Donat Daliquette tous
trois sortant de charge.

Georges Godard Président d'Élection

10-1-40

Labelle 10 janvier 1940.

Il est proposé par monsieur Heilaire Labelle cultivateur du canton Joly.

Seconde par monsieur Emile Raboué cultivateur du canton Joly.

Que messieurs André Brassard, Arthur Raboué et Josephat Lauzon tous trois cultivateurs du canton Joly, soient mis en nomination comme concillers municipaux du canton Joly.

Signé: Heilaire Labelle
Emile Raboué

Advenant, à l'heure de midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme concillers municipaux du canton Joly messieurs; André Brassard, Arthur Raboué et Josephat Lauzon tous trois cultivateurs du canton Joly.

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire aux dites charges je déclare élus comme concillers municipaux du canton Joly messieurs; André Brassard, Arthur Raboué et Josephat Lauzon tous trois cultivateurs du canton Joly.

Georges Rodard
Président d'Élection.

Je soussigné, Arthur Raboué, ayant été élu conciller municipal du canton Joly jure sur les saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce, au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi Dieu me soit en aide.
Asermenté devant moi à Labelle ce 5^{ième} jour du mois de février mil-neuf-cent-quarante.

Arthu Raboué - Georges Rodard
secrétaire - trésorier

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle
 11-12-39

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi onze décembre mil-neuf-cent-trente-neuf conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec et à ses amendements pour faire suite à l'ajournement du quatre décembre courant et à laquelle session sont présents: Monsieur Heilaire Labelle, maire et messieurs les conseillers; Azarie Cormier, Alfred Fugère et Arthur Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur Heilaire Labelle maire.

Il est proposé par le conseiller Alfred Fugère
 Seconde par le conseiller Arthur Labonté
 Que les minutes de l'assemblée du deux octobre mil-neuf-cent-trente-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Arthur Labonté
 Seconde par le conseiller Azarie Cormier
 Que monsieur Armand Gaiement soit nommé inspecteur de voirie pour le rang et en remplacement de monsieur Jean Robbette qui a donné sa démission.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Seconde par le conseiller Alfred Fugère
 Que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Philippe Lauzon	Entretien montée Brisson	# 1.20
Corporation du Village Labelle	Loyer salle 939	# 30.00
Douglas Luss	Remboursement d'emprunt	# 230.00
Districtey	Intérêt pour 6 mois	103.50
Josephat Lauzon	Entretien montée Brisson	.80
"	" frontières	4.00
Azarie Cormier	" montée	2.20

11-12-39

Joseph Rouzon, Cytretien de frontiers
 Alexandre Teneault " " "
 Philippe Rouzon " " "

2.20

8.00

60

Adoptée

Propose par le conseiller Alfred Fugère
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que la séance soit levée.

Adoptée

Hilaire Labelle, Maire
 Georges Godard, Secrétaire-trésorier

Canada
 Province de Québec
 Comté Labelle

5-2-40

A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi cinq février mil-neuf-cent-quarante conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à ses amendements et à laquelle session sont présents, monsieur Hilaire Labelle, maire, et messieurs les conseillers André Brassard, Azarie Cormier, Louis Jubinville, Arthur Labonté et Hormidas Labelle, formant quorum sous la présidence de monsieur Hilaire Labelle, Maire.

Il est proposé par le conseiller Azarie Cormier
 Secondé par le conseiller Louis Jubinville
 Que les minutes de l'assemblée du onze décembre mil-neuf-cent-trente-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Propose par le conseiller Hormidas Labelle
 Secondé par le conseiller Arthur Labonté
 Que le rapport de vérification des livres et comptes de cette corporation pour l'année mil-neuf-cent-trente-neuf soit accepté.